Le 6 Février 2018 : ensemble contre la répression

Gaël, secrétaire départemental de SUD Activités Postales 92 et de Solidaires 92, subit un véritable harcèlement disciplinaire : 10 tentatives de licenciement en 14 ans, et presque un an de mises à pied cumulées. La Poste avait en effet tenté de le licencier en 2010 en l'accusant de séquestration alors qu'il avait participé à une occupation de la direction départementale de La Poste : son licenciement avait été refusé successivement par l'Inspection du Travail en 2010, par le ministre du travail en 2011, puis par le tribunal administratif en 2014. Suite à l'annulation de ces décisions , toute la procédure est relancée et c'est de nouveau la ministre du travail qui doit se prononcer.

La répression anti syndicale vise de plus en plus d'équipes et de camarades. Les remises en cause du code du travail, les ordonnances Macron ont accentué un sentiment d'impunité et l'arrogance chez certains employeurs qui se croient tout permis, dans le public comme dans le privé.

A Rennes, Serge, militant de SUD PTT, est convoqué devant le tribunal correctionnel de Rennes suite à une plainte en diffamation déposée par le chef opérationnel de la section d'intervention rapide (SIR) de la police départementale.
À Poitiers 10 manifestant-es ont été inculpé pour avoir envahi un espace SNCF le 19 mai 2016, lors d'une manifestation contre la loi travail, et sont passé-es en procès le 17 novembre au palais de justice.
Une camarade de Sud Travail a été suspendue de ses fonctions et traduite en CAP disciplinaire en décembre 2017 pour faute grave. Il lui était reproché d'avoir « manqué à son devoir de réserve en s'exprimant en tant qu'inspectrice du travail » lors d'un rassemblement syndical organisé par Solidaires .

C'est aussi la répression du mouvement syndical à Mayotte, dans de nombreuses entreprises et ministères (Goodyear, Continental, PSA, Soliha, Air France, Éducation nationale, Intérieur …), du mouvement social (Loïc de Jolie Môme poursuivi par le Medef, Attac poursuivi par Apple ou la BNP, etc.), ce sont donc bien les droits syndicaux élémentaires et la liberté d'expression qui sont bafoués, dans un contexte plus large de criminalisation des mouvements sociaux et de répression des mobilisations

Fédération des activités postales et de télécommunications
25/27 rue des envierges
75020 Paris
tel 01 44 62 12 00 —
fax 01 44 62 12 34
sudptt@sudptt.fr —
www.sudptt.org
Union syndicale Solidaires

Solidaires lance une campagne nationale contre la répression. SUD PTT appelle au rassemblement le 6 février 2018 à 19h devant le ministère du travail à Paris. SUD PTT dépose un préavis de grève pour ce jour.

NON AU LICENCIEMENT DE GAËL QUIRANTE